

**COMMUNE DE
SAINT SIGISMOND**

85420

Tel : 02.51.52.94.82 - Fax : 02.51.52.97.46

E-mail : mairie@stsimin.com

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille neuf, le 25 septembre, le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mr LA MACHE Denis, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11 Date de convocation du Conseil Municipal: 20/09/09

PRESENTS : AIRAUD Claude COIFFE Bernard, BARBIER Martine, GUILLOT Elisabeth, MERCIER Robert, QUEMENER Delphine, GALLIEN Benoît, TRIAUX Véronique,
ABSENT(S) TRITSCHLER Béatrice, FAUCHERON Luc (pouvoir à Mme QUEMENER D),
POUVOIR(S) : 1

Melle GUILLOT Elisabeth a été élu(e) **secrétaire**.

**OBJET: PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION**

Monsieur le Maire, vu les circulaires n°7-0448 du 06 août 2007 et l'article 89 de la loi du 13 août 2004 et la circulaire d'application du 27 août 2007, rappelle la réglementation applicable aux modalités de participation communale aux dépenses de fonctionnement matériel des écoles privées sous contrat d'association.

Il indique que l'OGEC de Maillezais demande à la commune de Saint Sigismond le versement d'une participation pour 1 élève en 2007/2008 et 4 élèves en 2008/2009.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, par 5 voix pour, 1 contre et 4 abstentions a accepté ce principe de prise en charge sur la base des dépenses supportées par la commune pour le fonctionnement de l'école, le versement forfaitaire en novembre de 385 €/ enfant pour chacune deux années concernées soit un montant total de 1925.00 €

OBJET: BORNAGE DE TERRAIN

Il est donné explication concernant le dossier d'urbanisme concernant l'affaire Légeron. Le terrain de ce propriétaire situé derrière le foyer communal n'étant pas clos selon le cadastre, une partie du domaine routier de la commune se trouve sur le terrain privé. D'autre part l'espace lui appartenant semble insuffisant devant son bâtiment. Le conseil municipal propose un rebornage des terrains permettant à chacun de conserver le passage actuel et l'échange d'une partie de terrain communal dans l'alignement du mur situé derrière le foyer communal. Cet échange aurait lieu sous réserve de la prise en charge des frais de géomètre et de notaire à proportions égales. Cette proposition lui sera adressée.

OBJET: PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Le conseil municipal a accepté le projet de PCA de la commune. Prévoir des poubelles indépendantes pour jeter les masques et demander au foyer logement son PCA.

OBJET: DOSSIER ENTREE BOURG

Le conseil municipal accepte le lancement de l'appel d'offre pour le dossier présenté (2 abstentions). La commission d'appel d'offre sera fixée comme suit : La Mache D, Airaud C, Barbier M, Triaux V (tous membres de la commission chargés de suivre le dossier)

OBJET: Décisions modificatives n°1/2009

La décision modificative suivante a été acceptée à l'unanimité pour permettre la mise en paiement des frais de fonctionnement des écoles privées et l'acquisition d'un vidéo projecteur dont la dépense sera imputée en investissement.

| section | sens | code Article | libelle Article | code Operation | montant Propose | montant Vote |
|---------|------|--------------|--|----------------|-----------------|--------------|
| F | D | 023 | Virement à la section d'investissement | | 1 000.00 | 1 000.00 |
| F | D | 6574 | Subventions de fonctionnement aux associations et autres ... | | 2 000.00 | 2 000.00 |
| F | D | 60621 | Combustibles | | -1 000.00 | -1 000.00 |
| F | D | 60622 | Carburants | | -2 000.00 | -2 000.00 |
| | | | | | | |
| I | R | 021 | Virement de la section de fonctionnement | | 1 000.00 | 1 000.00 |
| I | D | 2183 | Matériel de bureau et matériel informatique | 20 | 1 000.00 | 1 000.00 |

OBJET: Décisions modificatives n°2/2009

La décision modificative suivante a été acceptée à l'unanimité pour permettre la prévision des travaux d'aménagement de l'entrée de bourg

Section investissement - Opération aménagement entrée bourg

| article | Libellé | recettes | dépenses |
|----------|-------------------------|------------|------------|
| 20417-33 | subv équipement (sydev) | | 5 500.00 |
| 2315-33 | travaux | | 220 700.00 |
| | | | |
| 1323-33 | subv département | 99 960.00 | |
| 1322.33 | « région | 15 690.00 | |
| 1341-33 | « DGE | 14 050.00 | |
| 1342-33 | « amende de police | 25 000.00 | |
| 1641-33 | Emprunt Court terme TVA | 34 100.00 | |
| 1641-33 | Emprunt | 37 400.00 | |
| | | | |
| | TOTAUX | 226 200.00 | 226 200.00 |

OBJET: CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC

Le maire est autorisé à signer la convention avec le Sydev pour la remise à niveau 2009-1 avec une participation de 224.60 € pour le point lumineux situé aux Ecluzeaux

OBJET: TRAVAUX DE BATIMENTS

Trois devis ont été réalisés pour les réfections d'une fenetre et d'une porte à l'école ainsi qu'une fenêtre au foyer communal. Le conseil municipal donne son accord pour commander les travaux à l'entreprise la mieux disante : Entreprise Arnaud de Benet

OBJET: QUESTIONS DIVERSES

Projet des commissions : chaque commission a fait part des ses projets

Pour copie Conforme,
Délibéré en Mairie, Les, jour, mois et an que dessus,
LE MAIRE,



Certifié exécutoire compte tenu de
L'affichage le
Et de la transmission au
représentant
De l'Etat le
Le Maire,